

→ 1) Généralités

La parcelle cadastrale « *Terres Madame* », section YI, n°35, d'une contenance totale de **68,80 ares** sur la commune de DOULLENS (80600), dont le propriétaire est la Mairie de Bouquemaison souhaite implanter un boisement de feuillus dans son intégralité.

Environ 20 ares sont actuellement en plantation de frênes sur 2 lignes et demie. 

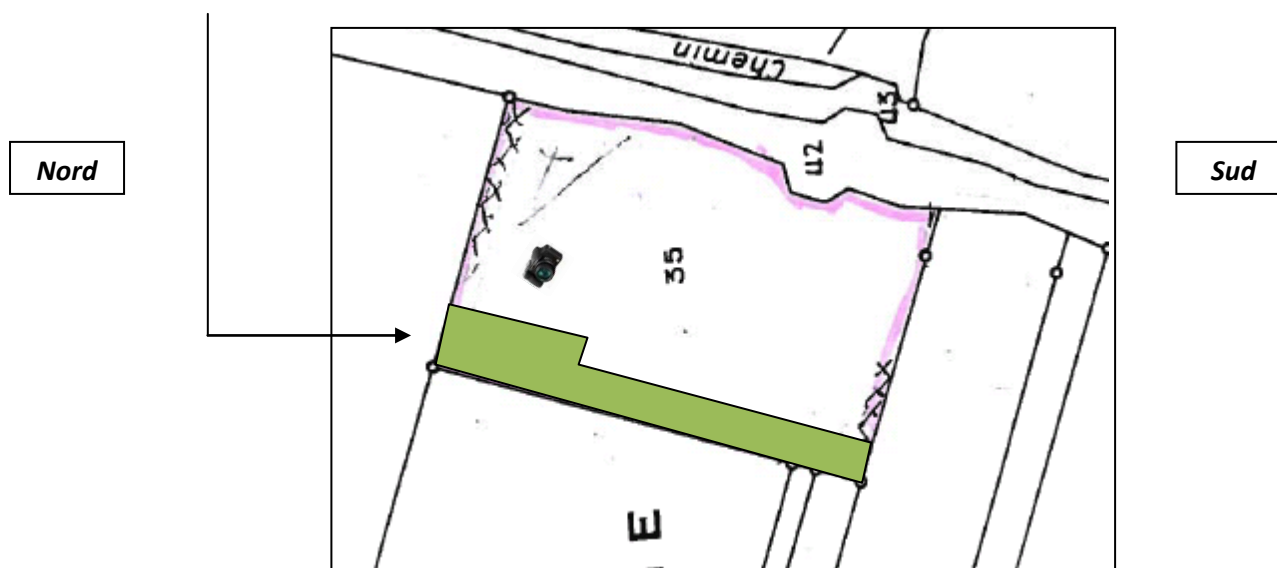


Photo du site

→ 2) Au niveau du sol

Ancienne décharge sans véritable sol. Plusieurs couches de terres rapportées ont permis le développement actuel d'une végétation spontanée.

Les orties et pousses de colza montrent néanmoins la présence de résidus azotés pouvant permettre le développement d'arbres et arbustes sur le long terme.

Les couches de terres sont hétérogènes sur la zone et présentent une épaisseur variable $\pm 80/100$ cm.

La tarière a mis en évidence un sol plutôt lourd, argilo-limoneux avec quelques silex apparents.

→ 3) Au niveau de la plantation des arbres

3.1) Disposition

En ligne, la distance entre les plants (e) et entre les lignes (E) est différente. Les sujets occupent les 4 coins d'un rectangle, la densité de plants à l'hectare se calcule donc aisément : $N/ha = 10000 \text{ m}^2 / (exE)$

- Plantation en ligne distante chacune de 4 mètres (E) et un espacement entre chaque arbre de 3 (e).

$\approx 4500 \text{ m}^2 / (4 \times 3) \approx 375$ arbres à planter.



3.2) Les plants

Les sujets à planter seront des racines nues (RN) 80/120 cm de 2 ans avec protection haute contre le gibier et soutenues par deux tuteurs et agrafées.

La plantation doit se faire en février / mars de préférence.

Les sujets devront avoir un bon système racinaire car la couche du sol est variable.

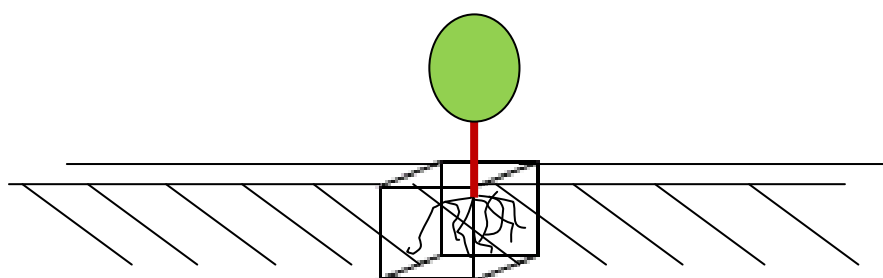
3.3) La préparation du sol

Le piquetage a été réalisé et permet de connaître précisément la densité.



- **L'annexe 1 présente le plan cadastral avec le projet de plantation d'arbres et d'arbustes.**

La préparation (en potée) réalisée à la bêche sur un carré de 40 cm x 40 cm x 40 cm doit se faire dès maintenant (soit 370 trous) afin de permettre aux aléas climatiques de rendre plus friable la terre jusqu'à la sortie de l'hiver et permettre aux racines de mieux se développer.



3.4) La plantation

Il est judicieux que la commune associe les résidents et surtout les enfants lors de la plantation. Des étiquettes porteront le prénom de chaque enfant participant et seront mises sur les arbres afin de les associer à la démarche.

D'un point de vue réglementaire, on prendra soin de laisser une marge de 5 mètres tout autour de la parcelle.

3.5) Les essences choisies

La production doit se diriger vers deux essences :

Chêne sessile, *Quercus petraea*

Châtaignier commun, *Castanea sativa*

En alternant avec :

Erable sycomore, *Acer pseudoplatanus*

Merisier, *Prunus avium*

Alisier torminal, *Sorbus torminalis*

Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*

Un **Noyer commun**, *Juglans regia* et un **Hêtre commun**, *Fagus sylvatica* pourront s'implanter dans la trouée des frênes existants au Nord de la zone.

- **Annexe 2 : schéma de la plantation.**

Cela représente donc :

| QTE | ESSENCES |
|------------|------------------------------|
| 96 | Chêne sessile |
| 88 | Châtaignier |
| 69 | Erable sycomore |
| 69 | Merisier |
| 23 | Alisier torminal |
| 23 | Sorbier des oiseleurs |
| 1 | Noyer commun |
| 1 | Hêtre commun |
| 370 | Arbres 80/120 cm (RN) |
| 370 | Protections haute |
| 740 | Tuteurs |

→ 4) Au niveau de la plantation des arbustes

Le tour de la parcelle peut-être implanté d'une haie arbustive qui protégera à terme la plantation du vent et des intempéries, soit dans la marge des 5 mètres, à **condition que les arbustes ne dépassent pas les 2 mètres de hauteur.**

En couvrant les 3 côtés (nord, sud et ouest), le linéaire est de 235 mètres soit, 235 arbustes.

Remarques : on veillera, coté ouest, à laisser monter les arbustes pour maximiser l'effet brise-vent (donc plantation à l'intérieur le long des frênes existants, à 2 mètres de la limite de parcelle).

La Fédération des Chasseurs propose de vous rétrocéder ces arbustes à prix coutant sous la forme de kit tout complet qui comprennent 15 arbustes locaux, les protections et le paillage pour 25 € ttc / kit.

Il faut donc 16 kits, ce qui représente 240 arbustes pour un montant total de 400 € ttc.

- **Annexe 3 : kit haies.**